



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 15 novembre 2018

APPEL A CANDIDATURES AGREMENT DES DEPANNEURS DE VEHICULES LEGERS SUR LES AUTOROUTES NON CONCEDEES DU BAS-RHIN ANNEE 2019

Les agréments pour le dépannage de véhicules légers sur les autoroutes non concédées du département arriveront à échéance le 31 mars 2019.

Ils sont délivrés en fonction des besoins par secteur autoroutier et au regard d'un dossier et de contrôles permettant de vérifier que l'établissement demandeur remplit l'ensemble des conditions exigées par un cahier des charges.

Les dépanneurs souhaitant bénéficier d'un agrément en 2019 adresseront à la Préfecture du Bas-Rhin leur demande accompagnée du dossier **avant le 31 décembre 2018**, à l'adresse ci-après :

Préfecture du Bas-Rhin
Direction des Sécurités
Bureau des Polices Administratives
Section des professions réglementées de la route
5, place de la République
67073 STRASBOURG

La composition du dossier et le cahier des charges V.L. sont disponibles sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr

rubrique : politiques publiques /activités et professions réglementées /
professionnels de la route / dépannage sur autoroutes non concédées. **Lien** : <https://bit.ly/2OLJjWz>

Ils peuvent être également demandés par messagerie à l'adresse suivante : pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr

Contact presse

Aurélie CONTRECIVILE

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est